

LIGUE OCCITANIE DE TENNIS DE TABLE

Siège social : C.R.O.S. – 7 rue André Citroën 31130 BALMA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE DU 23 NOVEMBRE 2019 A LEZIGNAN-CORBIERES

Membres présents : ALBERT Jean Loup, DUCROS Jean Claude, DUMONT François, FAUCH Jean Claude, POUGET Laurent, ROGER Patrick.

Absents excusés: CATEL Gilbert, RIFFAUD Gérard, SALVETAT Johny, VELASCO Miguel.

Invités: MITTERRAND Corinne, CHETOUI Sofiane.

Nous prenons des nouvelles de notre président de la CRA, Gilbert CATEL, qui ne sont guère brillantes. Nous lui souhaitons une amélioration de son état de santé, du courage et un retour prochain parmi nous.

1-BILAN

Alain Bruy n'est plus à la CRA : il n'est plus licencié > démission automatique.

Danièle BUAT (Nîmes) est mutée en région Grand EST.

Plusieurs réunions d'informations sur les changements règlementaires pour la saison 2019 / 2020 concernant les JA ont été organisées par Patrick ROGER :

- à Colomiers dirigé par DUMONT François le 17/09 11 participants,
- à Balma dirigé par ALBERT Jean Loup le27/09 7 participants
- à Rodez Dirigé par ALBERT Jean loup le 6/10.

Concernant le coté EST de l'Occitanie une réunion d'info doit être réalisée par les formateurs FO2/3 qui ont participés à la journée de formation continue organisée par la Fédé.

2 - PENURIE D'ARBITRES LORS DES TOURS DE N2 :

- Tour de N2 à Gigean : 10 arbitres présents sur 70 courriers (convocations) envoyés par M. RIFFAUD Gérard (pour 20 tables).
- Des joueurs ont dû être appelé pour arbitrer un grand nombre de parties ainsi que Corinne MITTERAND qui était prévue pour faire passer des pratiques d'arbitrage.
- Réel problème difficile à résoudre.
- Une des possibilités à envisager pour palier à cette difficulté serait de décaler les tours de critérium fédéral au niveau régional et départemental lorsqu'un tour de nationale se déroule en Occitanie à la même date.
- La Fédération a augmenté l'indemnité d'organisation de 250 € (1250 € maintenant) pour inciter à faire participer d'avantage d'arbitres ce qui ne règle en rien cette problématique.
- Il semblerait que cette problématique soit identique dans d'autres zones.
- Le nombre d'arbitres en Occitanie devrait être suffisant pour pallier à ce problème à condition qu'ils soient libre pour officier ce jour-là.

3 – NOMINATION DES JA:

Certains JA se plaignent de ne pas être solliciter pour officier.

A compter de la phase 2, nous allons changer de méthode à l'initiative de Jean Claude FAUCH :

Dès la parution du calendrier, Jean Claude FAUCH enverra à tous les JA une fiche pour collecter leurs désidératas. Au retour de ces derniers (compter 10 jours pour la réponse), Jean Claude FAUCH enverra les vœux collectés à Laurent POUGET (Responsable des nominations de Nationale) et à Jean Claude DUCROS (Responsable de la nomination des PN). Ils rempliront le planning de JA de la phase par des volontaires (en priorité) et feront compléter par les clubs.

Ce qui devrait permettre à certain JA qui ne sont pas sollicité par leur club d'officier à des niveaux supérieurs que celui de leur propre club.

2: 05.62.89.92.10 - Fax: 05.62.89.92.12 N° siret: 339621575 00036 - N° APE: 9312Z - E.Mail: secretariat@lmptt.fr Les formateurs JA2/3 souhaiteraient que les JA2 nouvellement formés soient appelés pour officier sur des compétitions individuelles plutôt que de faire toujours appel au même JA;

Ils demandent que soit communiqué le calendrier des affectations des salles et des compétitions même s'il n'est pas complet pourque les JA et les formateurs puissent s'organiser et se positionner le plus tôt possible pour un accompagnement des nouveaux JA2.

Calcul des indemnités de frais de déplacement : JA1 (Club > club) ; JA2 (domicile > club).

Pour les divisions nationales ajouter les frais de péage aux indemnités de frais de déplacement. A remplir par le JA.

4 – CANDIDAT AN:

Séverine AMILLAT (ASPTT ALBI) est candidate.

Les frais pédagogiques soit : 330€ + les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la ligue

5 – REMONTEE DES RESULTATS EN CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :

Il est rappelé que les résultats doivent être remontés le lundi au plus tard.

6 – <u>CREATION DE C.D.A.</u>:

Patrick ROGER demande que soit créé dans chaque département une CDA avec un responsable de commission à qui la CRA pourrait faire appel pour le suivi départemental des cadres de l'arbitrage. Ce qui permettrait d'avoir un suivi précis des activités de tous les cadres au niveau départemental. Ce qui permettrait en fin de saison d'avoir un double contrôle de tous les cadres de l'arbitrage et donc des erreurs sur des personnes qui sont déclarées en inactivité alors qu'ils ont officié au niveau départemental.

M.FAUCH Jean Claude, responsable de la commission statuts et règlements précise que c'est une obligation statutaire.

7 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CRA POUR LA PROCHAINE OLYMPIADE :

Un tour de table est fait pour connaître les personnes susceptibles de poursuivre leur activité au sein de la CRA au -delà de 2020. Avis mitigés

8 - TENUE DES ARBITRES ET DES JUGE-ARBITRES:

Il serait souhaitable de pouvoir bien identifier les JA qui officient dans une salle lors d'une compétition.

Il est proposé de faire appel au conseil régional d'Occitanie pour la fourniture de polos à l'effigie de la région auquel il serait rajouté le logo de LOTT avec une inscription de cadre de l'arbitrage.

A voir la faisabilité et éventuellement une petite participation des intéressés.

9 – <u>SUPERVISION DES JA</u>:

Il est envisagé d'organiser en vue de soutenir et de motiver les JA, une supervision qui ne doit en aucun cas être perçue par les juges arbitres comme un contrôle mais comme un accompagnement dans leur rôle de responsable d'une rencontre.

Ce qui pose la problématique du coût de ces supervisions ainsi que les personnes qui seront désignées pour effectuer cet accompagnement.

10 - QUESTIONS DIVERSES:

La CRA voudrait connaître le bilan des pénalités infligées par la commission sportive aux clubs.

La CRA demande l'augmentation de la sanction en R1,R2,R3 et R4 en cas d'absence d'arbitre, à 40 € (au lieu de 20 € ce qui n'est pas dissuasif puisque cela représente le même montant que le JA soit présent ou pas, ce n'est donc pas une sanction)

La séance est levée à 12 h 30.

Jean Claude DUCROS

Membre CRA